Oissel (76) : une femme refuse d’enlever son voile islamique et est exclue de l’association du club de musculation, en application du règlement intérieur ; son frère débarque et menace de « tout cramer »

27/08/2025 à 14h18



Vendredi 22 août, une habitante de Oissel a dû se désinscrire de sa salle de musculation, car le port du voile est interdit et qu’elle n’a pas souhaité l’enlever. Le jour-même, son frère a menacé le président du club, qui a déposé une main courante.

[…]



Le président du club Thierry Mathieu insiste sur le fait que pour s'inscrire, la jeune femme a forcément dû signer le règlement intérieur, où il est spécifié que "le port de casquette, foulard, voile, bonnet ou autre signe distinctif est interdit".

[…]

"On m'a demandé si c'est mon mari qui m'impose de porter le voile". Thierry Mathieu reconnait une question intrusive. "C'est une erreur de ma part. Je n'aurais pas dû. Je voulais qu'on entame une discussion." Ce dernier a en revanche été déposer une main courante "pour outrage, injure ou menace" au commissariat de police nationale de Saint-Étienne-du-Rouvray contre le frère de la jeune femme, qui est arrivé au gymnase municipal une demi-heure après l'exclusion de sa sœur. "Il a foutu le scandale là-dedans. Il nous a accusés d'être racistes, en nous disant qu'il allait tout cramer là-dedans, que l'on ne pourra plus s'entrainer."

[…]

L'interdiction de porter un foulard est légale dans le cadre de cette association sportive, encadrée par la loi de 1901 et rattachée à la Fédération sportive de force athlétique. Selon le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime,

chaque règlement intérieur est laissé à l’appréciation de l’association sportive.

[France Bleu]

